

## **Transport routier et fiscalité : hausse de la TICPE gazole, l'OTRE dit non !**



Lors d'un entretien initié par Monsieur Alain VIDALIES secrétaire d'État aux transports avec la presse, celui-ci a annoncé que la TIC sur le gazole serait vraisemblablement relevée d'un ou deux

centimes l'année prochaine pour combler le budget de l'AFIFT (Agence de financement des infrastructures françaises de transports).

L'OTRE s'étonne de cette annonce alors qu'il n'a jamais été question d'une telle mesure fiscale lors des dernières discussions entre les représentants du transport routier et le gouvernement. L'OTRE s'étonne d'autant plus que cette annonce vient contredire les engagements pris par le même Alain VIDALIES en 2015 : pas de hausses fiscales sur le gazole pour le transport routier, en raison de la fragilité économique des entreprises du secteur.

Or, la situation est aujourd'hui inchangée, les PME de transport routier françaises doivent faire face à des prix de marché toujours plus éloignés de leur coût de revient, en raison d'une concurrence déloyale et d'un dumping social toujours aussi fort.

De plus, une augmentation de la fiscalité du gazole serait une nouvelle charge pénalisante pour les entreprises françaises, alors que trois camions sur quatre immatriculés à l'étranger et circulant en France ne s'approvisionnent pas dans nos stations carburants. À nouveau, 90 % de la charge serait portée par les entreprises françaises.

Dans ces conditions, l'OTRE rejette toute idée d'augmentation de la fiscalité sur le gazole.

Pour le financement des infrastructures, l'OTRE rappelle qu'elle a fait des propositions au gouvernement, par le biais d'une vignette de circulation des poids lourds sur le territoire français, seule mesure fiscale susceptible de faire participer équitablement camions français et étrangers circulant sur nos routes. À l'orée d'un nouveau quinquennat présidentiel en 2017, le transport routier et ses PME ne peut plus faire les frais du bricolage fiscal pour abonder un budget général toujours déficitaire.

Enfin, l'OTRE rappelle que la fiscalité sur les transports routiers n'a pas vocation à financer massivement les autres modes de transports, mais bien à financer majoritairement l'entretien du réseau routier français qui se dégrade dangereusement.